

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 18/108

VB

**Objet : Liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne.**

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, et notamment son article 7,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 juin 2018,

**ARRETE :**

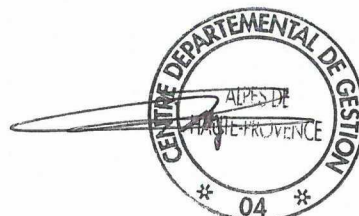
**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade de technicien au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- **DARRIOULAT Jean-Luc**                      Commune de BARCELONNETTE
- **SAILLE Bruno**                                      Commune de GRÉOUX-LES-BAINS

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mme la Sous-Préfète de FORCALQUIER,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Établissements Publics Intercommunaux.

A Volx, le 02/07/2018



Claude DOMEIZEL,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence,  
Membre honoraire du Sénat.

Accusé de réception en préfecture  
004-280400177-20180702-18\_108-AR  
Date de télétransmission : 10/07/2018  
Date de réception préfecture : 10/07/2018